

Pully-Pilates Studio - Contrat et Conditions générales

1. Contrat

Le contrat lie le client et le studio PilatesPully représenté par Mme. Berna Manap Wyss (ci-après "PilatesPully"). Le contrat est personnel et n'est pas transmissible. En vous inscrivant auprès de PilatesPully pour les services requis, vous, le "client", concluez avec PilatesPully un contrat portant sur la fourniture d'entraînement physique. Ce contrat est soumis aux termes et aux conditions suivantes:

2. Objet du contrat

PilatesPully fournit au client des services d'entraînement physique (les "services"), que le client s'engage à payer au tarif en vigueur au moment du paiement. Après avoir pris connaissance des prestations proposées, le client déclare souscrire une formule d'abonnement nominative et incessible, l'autorisant à participer aux sessions d'entraînement (les "cours") choisis.

3. Durée du contrat - Validité

Le contrat débute à la date de sa signature et se termine après le dernier jour de la validité choisie. La formule d'abonnement pour les cours choisis qui font l'objet de ce contrat, a une validité limitée et un nombre de cours stipulé. Ces cours doivent impérativement être pris durant la période de validité. Les vacances du studio et les jours fériés vaudois seront déduits de la période de validité de la formule.

4. Offre

PilatesPully offre des cours de Pilates au sol, sur machines, avec les accessoires et propose des formules d'abonnements (les "Pack") pour des cours collectifs, des cours privés, semi-privés et en quartet à validité limitée. PilatesPully se réserve le droit de suspendre des cours dans des cas exceptionnels tels qu'une absence du professeur due à une maladie ou un accident. Aucune garantie n'est donnée que tous les cours agendés auront lieu, ni quant à l'identité du professeur. Le programme des cours peut être modifié en tout temps.

5. Cours collectifs

Chaque client pour les cours collectifs doit s'inscrire pour un ou plusieurs cours collectifs hebdomadaires spécifiques (ex: tous les mercredis de 9h00 à 9h55 – niveau intermédiaire) et y venir régulièrement. Sa place est ainsi réservée. Il n'est pas possible de venir à un ou d'autres cours que celui ou ceux auquel(s) vous êtes inscrits, sauf pour remplacer un cours manqué. Si vous devez annuler un cours, il faut le signaler à PilatesPully 24 heures à l'avance pour libérer votre place. L'annulation donne droit à un remplacement dans le cadre de la validité du Pack choisi, en fonction des disponibilités et sans garantie qu'il puisse être programmé à l'horaire souhaité.

6. Cours privés, semi-privés et en quartet

Chaque client pour les cours privés, semi-privés et en quartet s'inscrit pour un nombre de cours défini par le Pack choisi. Les cours sont programmés de façon hebdomadaire ou sur rendez-vous, directement entre le client et PilatesPully pour la période de validité du Pack. Tout cours annulé ou déplacé à moins de 24 heures avant son échéance sera facturé. Tout cours hebdomadaire annulé 3 fois successivement, fera l'objet d'une réévaluation de votre horaire réservé.

7. Restriction des possibilités d'utilisation de la prestation

En cas de restrictions temporaires saisonnières (intempéries, etc...) ou dues à des travaux de construction, ou en cas de réduction de la palette d'offres ou de changements d'horaire, le client ne peut prétendre à aucune réduction de prix ou remboursement.

8. Renonciation à la prestation

Il y a non-sollicitation lorsque l'utilisation de la prestation de services serait certes possible pour le client selon le contrat, mais que malgré-tout, il ne la sollicite pas, quelles qu'en soient les raisons. Dans ce cas, le client ne peut prétendre à aucune réduction de prix ou remboursement.

9. Renouvellement, suspension et résiliation du contrat

Il n'y a pas de renouvellement automatique du contrat. PilatesPully vous avertit de la fin de votre contrat 15 jours avant son échéance. Mais la place du client n'est plus réservée dès que la validité du Pack est périmée. Il est donc conseillé au client de renouveler son contrat en temps voulu pour garder sa place et son horaire.

En cas d'empêchement prolongé (maladie, grossesse, accident, voyage d'affaires, etc...) le contrat peut être suspendu pour une période à déterminer entre le client et PilatesPully sous présentation de justificatifs (certificat médical, confirmation de l'employeur, etc...) sans garantie de retrouver le même horaire à sa reprise.

Dans des cas exceptionnels, comme un déménagement au loin, une maladie grave, des raisons de famille, etc... le contrat peut être résilié en accord avec PilatesPully.

Le client ne peut demander une résiliation du contrat en cas de maladie d'affection congénitale ou acquise, ou de conséquences d'accident dont le diagnostic a été porté antérieurement à la date de signature du contrat.

10. Résiliation immédiate

Le non-règlement après un rappel et une échéance de 30 jours d'un montant dû, entraîne une résiliation du contrat sans autre délai.

La non-observation des règles de conduite à l'intérieur du studio, une attitude ou un comportement désobligeant à l'encontre du professeur ou des clients, une tenue incorrecte ou contraire aux bonnes mœurs ou gênante pour les autres clients entraîneront la résiliation immédiate du contrat.

Toute autre dérogation ou non-observation des conditions de ce contrat et des conditions générales l'accompagnant, peut conduire à une résiliation du contrat.

11. Paiements

Tous les cours ou Packs doivent être payés par le client avant sa participation à ceux-ci. Par souci de l'environnement, nous vous invitons à n'utiliser que le minimum de papier. Les cours peuvent être payés en espèces ou par e-banking auprès de:

UBS Lausanne – Place St-François 16 – CH 1003 Lausanne
IBAN: CH36 0024 3243 1197 30M2 E BIC: USBWCHZH80A
PilatesPully - Berna Manap Wyss

Si le paiement est effectué par bulletin de versement au guichet postal, un montant supplémentaire de 2.65 CHF devra être ajouté afin de compenser les frais postaux.

Les cours achetés ne sont pas remboursables et le crédit correspondant doit être utilisé par le client durant la validité du Pack. La longueur de validité des Packs n'est pas négociable. Le client s'engage à venir à ses cours régulièrement et à utiliser son crédit dans le délai imparti.

Le crédit de chaque client est personnel et intransmissible. Si le crédit n'est pas utilisé dans le délai imparti (ou ne l'est pas complètement), le montant payé (ou le solde disponible) est définitivement acquis à PilatesPully à l'expiration de la validité du Pack, sans que PilatesPully soit tenu de fournir au client les services convenus.

PilatesPully se réserve le droit de modifier les tarifs en tout temps. En cas d'augmentation des tarifs, le client qui a déjà payé son Pack continue à bénéficier de l'ancien tarif jusqu'à épuisement du crédit correspondant. Le nouveau tarif entre en vigueur avec l'achat d'un nouveau Pack.

12. Informations de santé du client

En signant son contrat, le client confirme avoir rempli le questionnaire de santé et déclare que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, le matériel et les installations proposées par PilatesPully. PilatesPully ne peut en aucun cas être tenu responsable pour une atteinte à la santé du client.

13. Responsabilité civile

PilatesPully est assuré pour les dommages corporels et matériels qui pourraient être causés à ses clients dans le cadre d'une assurance responsabilité civile d'entreprise.

La responsabilité de PilatesPully ne peut pas être mise en cause en cas d'accidents résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations et des machines.

14. Règlement du studio

Le client doit respecter les heures d'ouverture et les horaires des cours.

Il est interdit de fumer, d'amener de la nourriture ou des animaux dans l'enceinte du studio.

Le client doit être habillé de façon décente pour ses cours et se changer dans le vestiaire.

Le vestiaire n'est pas surveillé: le client est invité à prendre ses objets de valeur avec lui dans le studio pendant le cours. PilatesPully décline de manière générale toute responsabilité en cas de perte, de vol d'objets personnels ou de valeur, ou d'accidents dans l'enceinte du studio.

Les places de Parking devant l'immeuble "Visiteurs" et "PILATESPULLY" uniquement sont autorisées.

15. Périodes des cours

Les cours ont lieu en principe toute l'année, à part les quelques périodes de vacances annoncées séparément au début de chaque saison.

16. Modifications des conditions générales

PilatesPully se réserve le droit de modifier les termes des conditions générales et de ce contrat en tout temps.

Le client sous-signé confirme avoir rempli le formulaire de santé et pris connaissance des conditions générales et de les accepter dans leur entier. Le formulaire d'inscription fait partie intégrante de ce contrat.

Date de début du contrat: Date de fin du contrat:

Nombre de cours choisis: Durée de la validité du contrat: mois

Pully, le Le client: PilatesPully:
Berna Manap Wyss